

Cahier de doléances du Tiers État de Wehingen (Moselle)

Les doléances les plus affligeantes des sujets de Sa Majesté prises en délibération dans la communauté de Wegen, Sarekaux, dépendant de la mairie de Schwemeling¹, du 8 mars 1789, dont nous avons chargé notre député, Charles Nicolas, pour les communiquer à l'assemblée des trois états qui sera tenue le 11 de ce mois à Bouzonville, sont ² suivantes :

1°. Qu'ils étaient ci-devant Sarekaux, où ils étaient francs et exempts de toutes tailles, sinon qu'ils payaient au domaine 12 cobstiques par feu ; présentement depuis qu'ils ont été changés et divisés, on leur avait promis de rester en leurs droits ; mais au moment ³ nous avons été chargés de payer subvention ainsi que ponts et chaussées, nous étions en espérance d'être déchargés des 12 cobstucks ; mais M. Steimetz de Titergen nous fait toujours payer les 12 cobstiques en frais. De plus nous demandons que nous soyons retirés de cette communauté de Schwemeling et que l'on nous donne notre subvention à part pour être hors de tant de frais que ces mutins de Schwemeling leur occasionnent.

2°. De plus nous supplions très humblement la justice assemblée que notre ban de Wegen est composé d'un terrain fort montagneux, déchaussé par les eaux, la plus grande partie incapable de rapporter le double de la semence que l'on y sème et que ⁴ notre situation, par cette raison, nous ne pouvons jamais être comparés ⁵ des bans fertiles et abondants en productions, pour être imposés au même taux que ceux-là.

⁶ De plus la cherté du sel, qui se vend deux tiers plus cher dans la province que dans l'étranger, qui cependant sort de notre province: ce qui occasionne que beaucoup de personnes s'exposent à en aller chercher et sont reprises par les employés, qui les ruinent ; de plus les vingtièmes, et la marque des cuirs, et la châtrerie, qui sont des objets ⁷, des ruines ⁸ des pauvres sujets de Sa Majesté.

⁹ Les huissiers, d'après les sentences des juges, s'en font une espèce de récolte répétée sur les débiteurs au payement des billets ; les crédateurs, restant non payés, les appellent jusqu'à l'entière ruine des familles.

Cet endroit avait le droit de justice, qui leur a été ôté depuis le partage de cette seigneurie.

C'est ¹⁰ ils demandent très humblement des remèdes à ces maux.

Fait à Wegen, ce 8 mars 1789.

¹ Schwemlingen cédé à la France le 1^{er} juillet 1778. Prend le nom de Schwemling. Cédé à l'Allemagne en 1815 et redevient Schwemlingen.

² les

³ où

⁴ dans

⁵ à

⁶ 3°.

⁷ nouveaux

⁸ pour

⁹ 4°.

¹⁰ pourquoi